



MAIRIE DE GONNEVILLE-SUR-MER
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-arr-2021-004

15 février 2021

OBJET : Arrêté interdisant la circulation Chemin du Presbytère en raison de travaux

Le Maire,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 11 février 2021, adressée par Madame Sandra MARQUE, représentant la Société SPIE Citynetworks, basée Route de Saint Michel de Livet, 14140 Sainte Marguerite de Viette, nous informant de la nécessité de sécuriser les travaux de branchements au réseau bt en souterrain, 554, Chemin du Presbytère,

Considérant l'ouverture de chaussée,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Arrête :

Article 1. Pour la bonne réalisation des travaux de branchements au réseau bt en souterrain, 554 Chemin du Presbytère, ce Chemin sera coupé à la circulation, le temps que dureront les travaux, prévus à partir du 8 mars 2021.

Article 2. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner dans la zone des travaux.

Article 3. Le présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules d'intervention et de secours, ni à ceux des riverains, qui doivent pouvoir circuler librement en cas de nécessité.

Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Villers-sur-Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Bernard HOYE